



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 février 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
42	52

Date de convocation

7 février 2024

Culture - Convention avec l'observatoire des politiques culturelles pour la définition d'un projet culturel de territoire

**N° de la délibération
2024-076**

Secrétaire de séance :
Amandine DEYGAS

Le 13 février 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Les Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), Mme Laëtizia BOURJAT (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, M. Michel BRUNET, M. Guy CHOMEL, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

Les intercommunalités d'Auvergne-Rhône-Alpes bénéficient d'une politique de contractualisation volontariste impulsée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), les autres services de l'État (ministères de l'Éducation nationale et de la Justice notamment), le Conseil régional, les conseils départementaux, qui se concrétise notamment par des conventions territoriales triennales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).

A ce titre ARCHE Agglo développe une politique culturelle notamment en direction des écoles et établissements scolaires.

À l'occasion du renouvellement de certaines conventions qui arrivaient à échéance fin 2022, ce qui était le cas pour ARCHE Agglo, les partenaires publics ont proposé aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de faire évoluer les CTEAC vers une logique plus globale de Projets culturels de territoires (PCT). Cette démarche prend place dans l'élaboration de nouvelles contractualisations dénommées « Vers un projet culturel de Territoire (VPCT) ».

Pour faciliter l'émergence de ces Projets Culturels de Territoire, les partenaires institutionnels ont proposé aux EPCI un dispositif d'accompagnement assuré par l'association l'Observatoire de Politiques Culturelles. Ce dispositif proposé à une quinzaine de collectivité, a débuté en juin 2023 et se terminera en juin 2026 (les temps d'échanges et d'animation seront assurés la 3^{ème} année par la DRAC et les autres partenaires).

Les objectifs de cette démarche sont :

- ✓ faire émerger une vision stratégique globale et territorialisée de la politique culturelle menée par et avec les EPCI. Il s'agirait notamment d'améliorer la prise en compte des enjeux sociétaux, environnementaux et territoriaux et de renforcer les démarches transversales, pour faire des nouvelles contractualisations des outils porteurs d'une vision en termes de PCT ;
- ✓ accompagner les EPCI dans l'élaboration et/ou l'animation de leurs projets culturels de territoires, avec des apports en matière de formation, de mentorat et d'échange de pratiques ;
- ✓ favoriser les dynamiques de réseau entre les territoires.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que cette démarche répond pleinement aux orientations de la charte du projet de territoire ;

Considérant que le coût de cet accompagnement, facturé par l'OPC est de 6 000 € et que les deux Département de la Drôme et de l'Ardèche engagés dans cette démarche accompagnent financièrement les différents EPCI. Le coût pour ARCHE Agglo est donc neutre. A ce titre ARCHE Agglo bénéficiera :

- ✓ D'une aide 4 000€ du CD 07 sur les années 2023 et 2024
- ✓ D'une aide de 2 000€ du CD26 sur les années 2024 et 2025.

Considérant le projet de convention avec l'Observatoire des Politiques Culturelles ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 1^{er} février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention avec l'Observatoire des Politiques Culturelles ;
- AUTORISE M. le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 février 2024.